

Administration

REF : Admin2016011

Signataire : PH/ABW

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR : Mériem DERKAOUI

OBJET : Signature du contrat d'intérêt national Fort d'Aubervilliers

EXPOSE :

Le quartier du Fort d'Aubervilliers constitue un potentiel de développement important à l'échelle de la Ville d'Aubervilliers mais également à l'échelle de l'agglomération de Paris. Sa maîtrise foncière par Grand Paris Aménagement, pour le compte de l'Etat, ouvre des perspectives sur un projet de qualité, incluant notamment un aménagement marqué par le développement durable et un urbanisme maîtrisé.

L'imbrication des enjeux et des opérations prévues rend nécessaire la mise en place d'un protocole d'accord mis en forme, à l'initiative de l'Etat, sous forme d'un Contrat d'intérêt National (CIN). Il s'agit notamment d'intégrer une coordination des acteurs pour :

- l'aménagement du Fort d'Aubervilliers ;
- la réalisation du projet NPNRU Emile Dubois / Maladrerie ;
- l'arrivée de la ligne 15 au Fort.

En outre, ce CIN est l'occasion de mettre en avant deux projets majeurs pour le devenir d'Aubervilliers que sont la rénovation du Théâtre de la Commune et l'implantation d'un nouveau centre nautique. Le CIN affiche la mobilisation de financement pour cette réalisation, quelle que soit l'issue de la candidature de Paris aux JO 2024.

Le CIN constitue un document de partenariat obligeant les partenaires à une gouvernance commune et à l'examen commun des projets et de leurs modalités de financement.

Le document joint en annexe devra être signé progressivement par l'ensemble des partenaires.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la Maire à signer le CIN et tout document afférent et d'accepter les modifications mineures qui seront apportées au document annexé.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamilia, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamilia
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231
M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Direction Générale des Services / Direction de l'Informatique et des Technologies de l'Information

Administration

REF : Admin2016011

Signataire : PH/ABW

OBJET : Signature du contrat d'intérêt national Fort d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°409 du 19 décembre 2013, portant approbation du contrat de développement territorial ;

Considérant l'appartenance de la Commune d'AUBERVILLIERS à un secteur de la Métropole du Grand PARIS connaissant un très fort développement démographique et urbain qui se traduit notamment par l'aménagement du Fort d'Aubervilliers, la réalisation du projet NPNRU Emile Dubois / Maladrerie et l'arrivée de la ligne 15 au Fort.

Considérant que ce développement nécessite la conjonction des efforts des acteurs concernés – L'Etat, les villes d'AUBERVILLIERS et de PANTIN, l'Etablissement Public Territorial PLAINE COMMUNE, l'Etablissement Public Territorial EST ENSEMBLE, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, la Région Ile de France, la Métropole du Grand Paris, Grand Paris Aménagement, la Société du Grand Paris, l'ANRU, l'EPFIF, l'Office Public de l'Habitat (OPH) d'Aubervilliers, pour accompagner cet élan par la création et le financement des infrastructures nécessaires et notamment la rénovation du Théâtre de la Commune et l'implantation d'un nouveau centre nautique ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE les principes du projet de Contrat d'Intérêt National à intervenir entre la Commune, d'une part, et L'Etat, la ville de PANTIN, l'Etablissement Public Territorial PLAINE COMMUNE, l'Etablissement Public Territorial EST ENSEMBLE, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, la Région Ile de France, la Métropole du Grand Paris, Grand Paris Aménagement, la Société du Grand Paris, l'ANRU, l'EPFIF, l'Office Public de l'Habitat (OPH) d'Aubervilliers, d'autre part, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, et autorise la Maire à le signer au nom de la Commune, en incluant les éventuelles mises au point et modifications accessoires apportées par l'Etat et les autres parties.

Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG



L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG



L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG